



SALAIRES REMUNERATION A LA PIGE

Presse spécialisée (FNPS)

Augmentation : 0,8% le 1^{er} Janvier 2019

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Feuillet () (25 lignes de 60 signes et espaces)**

titre diffusé à 5000 ex. et moins	43,20 €
titre diffusé à plus de 5000 ex.	46,25 €
Indemnité d'appareil photo	52 €

Ce barème a été étendu et s'applique dans toute la presse spécialisée : arrêté portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des journalistes (n° 1480).